

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 22 MAI 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 32 - Procurations : 10
Rappel des dates : Convocation Générale : 16/05/2025 - Affichage : 16/05/2025

Le vingt-deux mai deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Cérès de Torcé-en-Vallée sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier		Pouvoir donné à Anne-Marie DELOUBES - 22/05/25	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Dominique CHARPENTIER-19/05/25	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 19/05/25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir donné à Raymond ESNAULT - 20/05/25	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 22/05/25	
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Stéphane FOUQUET - 22/05/25	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine		Pouvoir donné à Jackie SURUT - 20/05/25	
	CHRISTIANY Damien		Pouvoir donné à André PIGNÉ - 22/05/25	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir donné à Martial LATIMIER - 16/05/25	
	PENNETIER Stéphane		Pouvoir donné à Céline MATHÉ - 18/05/25	
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves			X

Monsieur Alain DUTERTRE est élu secrétaire de séance.

Objet : Suppression des postes d'Attaché Territorial à temps complet et d'Adjoint d'animation principal 2^{de} classe à temps complet

Délibération n°2025-05-052

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes (CdC) Le Gesnois Bilurien exerce la compétence « Petite enfance, Enfance et Jeunesse ».

Jusqu'en février 2023, les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse étaient gérées en régie par 2 services distincts :

- Le service Petite Enfance en charge du RAMI composé de 3 animatrices, dirigé par une Coordinatrice Petite enfance assurant le contrôle de la gestion des multi accueils et le pilotage de projets transversaux avec les acteurs extérieurs de la petite enfance.
- Le service Enfance – Jeunesse composé de 9 coordonnateurs de sites pour l'organisation des accueils périscolaires (APS) et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à destination des 3 - 11 ans, 3 animateurs Jeunesse, et 1 responsable séjours et dirigé par un Directeur. Cette organisation s'est mise en place progressivement entre 2017 et 2020, par l'intégration successive des personnels en charge de ces activités au sein des communes membres.

En décembre 2020, ces 2 services ont intégrés le Pôle Services à la Population avec l'école de musique et les espaces publics numériques, concomitamment à la création du poste de direction du Pôle.

La pratique avait mis en exergue des dysfonctionnements :

- Un Directeur seul en responsabilité en l'absence d'adjoint(s) clairement identifié(s)
- L'absence de moyens dédiés à l'accueil et l'information du public (secrétariat) ; le N° de téléphone mentionné sur la communication de la CDC correspond à la ligne fixe du Directeur.
- Des coordonnateurs de sites surchargés de missions RH, logistiques et commandes fournisseurs, au détriment de leurs missions pédagogiques et d'animation d'équipes.
- Une organisation « sédimentaire » du service, agglomérant les organisations municipales préexistantes, sans vision globale et territoriale
- Une mutualisation des moyens et des compétences encore embryonnaire, à tout le moins non systématique.

Un travail préalable à la conclusion d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe, avait souligné l'intérêt d'une réorganisation permettant de distinguer la coordination technique (organisation des activités portées par la CDC) de la coordination visant à favoriser la transversalité et la continuité de services en valorisant les services locaux et les partenariats.

Des choix d'organisation avaient alors été opérés pour répondre aux enjeux suivants :

- Assurer la continuité des fonctions de direction dans la gestion opérationnelle du service.
- Rationaliser la gestion des activités RH et logistiques au sein du service : globaliser les besoins, réduire le nombre d'intervenants.
- Homogénéiser la qualité du service communautaire sur l'ensemble du territoire.
- Assurer la continuité éducative des actions et la cohérence des projets éducatif, pédagogique et d'animation.
- Permettre la mise en œuvre du plan d'actions de la CTG.

Ainsi à partir de mars 2023, le service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse s'est vu gérer en régie par 1 service unique :

- La réunion au sein d'un même service de l'ensemble des compétences dédiées à la Petite enfance - Enfance – Jeunesse, pour permettre de renforcer la continuité éducative des actions
- La création d'une équipe de direction Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (PEEJ) ayant pour mission d'assurer la gestion et la coordination opérationnelles des activités communautaires :
 - o un Chef de service - Pilote de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet communautaire Petite enfance – Enfance – Jeunesse. Moins présent sur l'opérationnel du fait des délégations à ses Adjointes ; Garant de la cohérence et de la qualité des actions, de la mutualisation des moyens et des compétences ; Initiateur d'une véritable logique d'équipe et de service

- 4 Adjoints : 2 dans le domaine de l'Enfance prenant chacun en charge un secteur géographique ; 1 sur les actions et projets Jeunesse ; 1 dans le domaine de la Petite Enfance
- La création d'un poste de Secrétariat, à temps plein, en charge de l'accueil et de l'information de 1er niveau du public sur la globalité de l'offre communautaire (les activités, la tarifications, les aides, le fonctionnement du « portail familles », etc ...) et de seconder administrativement l'équipe de direction.
- La création d'un poste de Chargé(e) de coopération en charge du pilotage de la CTG, garant de la mise en œuvre du plan d'actions validé par les élus.
- La redéfinition des missions des responsables de sites d'accueil enfance (anciennement dénommés coordonnateurs de site) recentrées sur les aspects pédagogiques tandis que les responsables de secteur – adjoints au Chef de service, reprennent une grande part de la gestion administrative, financière, et des ressources opérationnelles.

La modification de l'organisation du service s'est basée sur une réorganisation interne et des regroupements géographiques des sites « mères » passant de 9 à 7, gérés par 7 responsables de site. Cette mesure n'a pas entraîné de diminution du nombre de sites d'accueil périscolaires et extrascolaires :

- Secteur Nord :
 - Savigné L'Evêque – Saint Corneille
 - Torcé en Vallée – Saint Célerin – Sillé le Philippe
 - Lombron - Montfort Le Gesnois
- Secteur Sud :
 - Bouloire – Coudrecieux – Saint Michel de Chavaignes - Tresson
 - Ardenay - Le Breil – Saint Mars de Locquenay - Volnay
 - Connerré – Thorigné sur Dué
 - Saint Mars la Brière

Après 2 années de fonctionnement, cette réorganisation du service PEEJ a permis des améliorations certaines mais a aussi rencontré des écueils.

➔ Améliorations apportées :

- Un service avec une identité claire tant pour les usagers du territoire, que les partenaires et les membres de la Communauté de communes
- Une communication efficiente auprès des usagers du service
- La continuité des fonctions de direction dans la gestion opérationnelle du service
- L'harmonisation de la qualité du service communautaire sur l'ensemble du territoire
- La continuité éducative des actions et la cohérence des projets éducatif, pédagogique et d'animation
- La mise en œuvre du plan d'actions de la CTG

➔ Écueils :

La création d'une structure organisationnelle plus hiérarchisée et segmentée a engendré une perte d'efficacité et d'efficience au sein des services de la Communauté de communes :

- Complexification de l'organisation administrative au sein même du service PEEJ et aussi avec les services ressources (RH et comptabilité) et techniques.
- Une communication moins fluide créant des incompréhensions et des tensions
- Des rôles moins bien identifiés à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique avec pour conséquence une perte de sens dans son action
- Pour les Responsables de Site (RS), une perte d'autonomie, de crédibilité auprès de leurs équipes et d'être cantonné à un rôle exclusivement administratif

➔ Besoins :

- Pour les RS : redonner du sens à leurs missions, les repositionner dans leur rôle d'encadrant de proximité et ainsi retrouver de la légitimité auprès de leurs équipes
- Adjoints du service de direction du service PEEJ : redonner du sens à leurs missions,

- Rendre la communication plus fluide entre tous les services en supprimant des strates de la chaîne hiérarchique et en simplifiant les procédures de validation permettant ainsi d'éviter la perte d'information

Il est donc proposé une organisation du service PEEJ dimensionnée à la taille de la collectivité.

- Le DGS qui assure la direction et la coordination du service PEEJ, estimée à 50% de son temps de travail
- Une chargée d'accueil – assistant de gestion dont les missions restent identiques à celles actuelles
- Un binôme Enfance / Jeunesse composé de :
 - une Responsable Enfance qui assure une vision stratégique de l'activité Enfance, gère les relations avec les élus et partenaires en plus de la coordination des accueils, elle encadre 7 RS
 - un Responsable Jeunesse qui assure une vision stratégique de l'activité Jeunesse et gère les relations avec les élus et partenaires en plus de la coordination des 3 animateurs Jeunesse
- 7 RS qui encadrent les équipes d'animation
- Un binôme Petite Enfance et CTG composé de :
 - un(e) Responsable Petite Enfance qui assure la coordination opérationnelle des activités à destination des 0 - 3 ans, dans le cadre du projet global de la collectivité, en lien avec les partenaires, et encadre 3 animatrices
 - un Chargé de Coopération CTG qui pilote la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de la CTG, du PEL et du PEdT. Il travaille en étroite collaboration avec les 3 responsables des activités Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- 3 animatrices RPE dont les missions restent identiques à celles actuelles

Le temps de travail de ces emplois est inchangé, ils sont tous à temps complet.

Cette nouvelle organisation induit la suppression du poste de Chef du service PEEJ et d'un adjoint Enfance et une redistribution des missions qui leur étaient dévolues.

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Vice-présidente déléguée à la gestion des Ressources Humaines,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment l'article L313-1,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 4 avril 2025,

Considérant qu'avec la réorganisation du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, il convient de se prononcer sur la suppression du poste permanent de chef du service PEEJ, grade d'attaché territorial, à temps plein et du poste permanent d'Adjoint au Chef de service Enfance secteur sud, grade d'adjoint d'animation principal de 2^{de} classe, à temps plein.

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

DECIDE de supprimer les postes permanents suivants :

- Attaché Territorial, à temps complet,
- Adjoint d'animation principal 2^{de} classe, à temps complet,

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois et des effectifs,

CHARGE, Monsieur le Président à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 23 Mai 2025,

Le Président,
André PIGNÉ

